



Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Comité Inter-États des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC)

TERMES DE REFERENCE

DIGITALISATION DES HOMOLOGATIONS DES PESTICIDES EN AFRIQUE CENTRALE

Mai 2022

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Comité Inter-États des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC) est créé en 2007 de la volonté des États membres à mutualiser leurs efforts dans l'assainissement de leur secteur agricole commun, notamment à implémenter la « Réglementation commune sur l'homologation des pesticides en Afrique Centrale » adoptée deux ans plus tôt. Le 25 juillet 2012, il a ensuite été érigé en Institution Spécialisée de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) par Acte additionnel N°21/CEMAC-CCE-11 avec des missions élargies à: « coordonner la gestion concertée des pesticides dans l'espace CEMAC en favorisant l'amélioration et l'harmonisation des cadres législatif, règlementaire et infrastructurel en vue d'accroître la durabilité et la compétitivité des productions agricoles ».

La CEMAC est un espace de 3 020 144 km² (10% de la superficie de l'Afrique) à fort potentiel agricole (plus de 85 millions d'hectares de terres arables dont seulement 17% sont mises en valeur) qui, en 2019, comptait 55 854 718 habitants. L'Agriculture est le pilier le plus important de développement de cette sous-région. Elle emploie 62,4% de la population active et contribue pour 19,76% du Produit Intérieur Brut (PIB).

Cependant, ce secteur reste le plus gourmand en pesticides dont 90%, 7% et 3% proviennent respectivement de la Chine, de l'Europe et des États-Unis. La gestion en général, la qualité et l'utilisation en particulier de ces produits présentent des risques pour les utilisateurs, les consommateurs, l'environnement et le commerce. De nos jours, la qualité des produits agricoles est devenue un enjeu social et commercial majeur, voire une condition essentielle d'accès au marché international. En janvier 2013 par exemple, 2 000 tonnes de cacao camerounais d'une valeur d'environ 04 milliards de FCFA (6 154 millions €) ont été refoulées du port d'Amsterdam au Pays-Bas parce que sentant de la fumée. Un mois plus tard, une importante cargaison d'ananas camerounais connaissait le même sort au port de Marseille en France à cause des concentrations de résidus de pesticides qui étaient de près de 03 fois supérieures aux Limites Maximales de Résidus (LMR). Ce constat amène à questionner la gestion des pesticides et plus précisément les différentes phases de l'homologation (pré-homologation, homologation proprement dite et, post-homologation) et la phase d'établissement des certificats phytosanitaires. L'homologation est l'outil de choix de la gestion des pesticides qui est questionné en premier lorsque les risques liés aux pesticides sont avérés.

Pour ce qui concerne l'homologation dans la sous-région d'Afrique Centrale, elle comprend trois principales étapes : l'évaluation administrative des dossiers de demande d'homologation des produits et l'évaluation technique effectuées par les experts du CPAC, et enfin la tenue de la session d'homologation qui préside à la prise de décision par les représentants désignés des États membres. Le 08 septembre 2020, ce dispositif a été renforcé par la création de la Commission sous régionale d'Homologation des Pesticides (CHP) des pesticides en Afrique Centrale (Règlement

N°06/20-UEAC-CPAC-CM-35). À côté du dispositif d'homologation, des renforcements de capacités des experts techniques du CPAC ont été organisés. Aussi, pour joindre l'efficacité à la célérité, le CPAC envisage de digitaliser la procédure d'homologation des pesticides en Afrique Centrale dans le but de faciliter l'évaluation, de disposer du temps et des informations nécessaires, d'optimiser les performances des évaluateurs et de réduire considérablement la durée de l'évaluation d'un dossier d'homologation tout en maintenant la confidentialité des données à évaluer.

II. OBJECTIFS

II.1- Objectif global

L'objectif global de la consultation est de concevoir et mettre en place une plateforme web sur la phase d'homologation des pesticides au CPAC.

II.2- Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés par cette stratégie sont :

- Convertir la démarche homologation en programme informatique ;
- Développer l'application de l'homologation (conception, réalisation et production) :
 - Phase 1 : Connexion et gestion des utilisateurs ;
 - Phase 2 : Procédures de d'homologation.
- Former les utilisateurs.

III. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats escomptés de la consultation sont :

- La démarche homologation est définie en programme informatique ;
- La plateforme web de l'homologation est développée et hébergée ;
- Les ateliers de restitution et de formation à l'utilisation du logiciel d'homologation des pesticides sont organisés.

IV. TACHES DU CONSULTANT

Le consultant international ou le bureau d'étude aura pour tâches de :

- Collecter les données techniques de l'homologation et du parc informatique du CPAC ;
- Concevoir la plateforme web de l'homologation en anglais ;
- Définir la méthode d'hébergement en fonction du type de l'application;
- Analyser en partenariat avec le CPAC les contrats de garantie et de services sur les différents composants mis en œuvre (Contrats d'assistance, contrats de maintenance des matériels, des logiciels, l'organisation de leur suivi, leur date d'expiration ou de renouvellement) ;

- Former les utilisateurs ;
- Formuler des recommandations à l'endroit du CPAC.

V. PROFIL DU CONSULTANT

Pour accomplir cette mission, il sera fait appel à l'expertise d'un consultant ou d'un bureau d'étude ayant le profil suivant :

- Être un(e) spécialiste en programmation avec un niveau BAC+5 au minimum, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans ledit domaine;
- Avoir des connaissances dans les domaines de réseau informatique, de gestion de bases de données et du système de sécurité des données ;
- Avoir une bonne connaissance des maîtrises d'ouvrage en informatique et gestion de projet ;
- Avoir déjà fait un travail similaire ;
- Avoir une parfaite maîtrise du Français et de l'Anglais, à l'écrit comme à l'oral ;
- Être de bonne moralité.

VI. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprendra :

- Une demande adressée au Directeur Général du CPAC ;
- Un Curriculum Vitae actualisé ;
- Une photocopie du passeport en cours de validité ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Des diplômes justifiant le niveau académique ;
- La liste des précédentes consultations ;
- Attestations/certificat ou autre documents justifiant l'expérience requise ;
- Tout autre document jugé nécessaire (facultatif).

VII. ORGANISATION ET METHODOLOGIE

- La consultation sera menée par un consultant chevronné ou bureau d'étude selon une méthodologie qui lui sera propre ;
- Un contrat de consultation sera signé entre le CPAC et le consultant/Bureau d'étude ;
- Le CPAC mettra à la disposition du consultant/Bureau d'étude des documents de procédure d'homologation ;
- Le consultant en tant que de besoin et pour compléments d'informations peut contacter la Direction Générale du CPAC par courriels ou téléphone ;
- En cas de nécessité, le consultant pourra effectuer un déplacement au siège du CPAC à Yaoundé (Cameroun);
- Une réunion de validation de la plateforme web se tiendra au Cameroun au siège du CPAC ;

- Un atelier de formation du personnel technique du CPAC sur l'utilisation de la plateforme sera organisé.

VIII. PERIODE, DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

VIII 1- Date de démarrage

Le consultant devra démarrer ses activités dès la notification du contrat. Il présentera à cet effet, un calendrier d'exécution des prestations dans les délais impartis à la mission.

VIII- 2- Date de fin des prestations

La durée de la consultation est de 150 jours ouvrables au maximum. Elle prendra fin au plus tard en 2023.

VIII- 3- Lieu d'exécution

Le lieu de la consultation est fixé au lieu de résidence du consultant ou du Bureau d'étude. Cependant, la restitution de l'expertise demandée ainsi que sa validation se feront au Cameroun.

IX. LIVRABLES

Après consolidation du rapport lors d'un atelier de validation, un jeu de documents sera produit par le consultant et transmis au CPAC (dgcpac-dgcpac@yahoo.fr). Il s'agit de :

- Un rapport de consultation ;
- Livraison du logiciel ;
- Autres documents jugés nécessaires.

X. HONORAIRES, PERDIEMS ET FRAIS DE TRANSPORT

Les honoraires de cette consultation et les modalités de paiement seront négociés entre les deux (02) Parties avant la signature du contrat.

Les perdiems du consultant seront pris en charge par le CPAC sur la base de la grille en vigueur, par nuitée.

Les frais de transport seront supportés au taux réel par le CPAC.

XI. LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER

Les personnes désireuses de répondre à cet appel sont priées d'envoyer leurs dossiers de candidature par voie électronique au plus tard le 29 juillet 2022, aux adresses suivantes :

Direction Générale du Comité Inter-Etats des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC/CEMAC), BP 16344, Yaoundé-Cameroun.

E-mail : dgcpac-dgcpac@yahoo.fr

Avec copie à :

E-mail : danfotio@yahoo.co.uk